Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260006510-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.065

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Désignation des élus référents pour la Destination Coeur de Bretagne

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L. 5211-1,

Considérant qu'à la suite de l'installation du Conseil communautaire, l'organe délibérant peut adhérer à des organismes extérieurs et procéder à la désignation de représentants au sein de ces organismes,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner trois élus référents pour représenter le territoire au sein de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh,

Considérant que le comité de pilotage de la Destination Cœur de Bretagne est composé de membres désignés représentant la structure facilitatrice à savoir le Pays du Centre Ouest Bretagne, les 10 EPCI et les offices de tourisme de la Destination,

Considérant que ces membres disposeront d'un droit de vote et qu'en cas d'absence, un membre votant pourra donner pouvoir écrit à un autre membre pour voter en son nom, dans la limite d'un seul pouvoir par personne. Les décisions seront prises à la majorité simple, avec voix prépondérante du Président de la structure facilitatrice ou de son représentant,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260006510-DE

Considérant qu'il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,**
- **DE DESIGNER les trois représentants ci-dessous pour la Destination Cœur de Bretagne :**

Titulaires (3)
Hugues JEHANNO
Valérie CHAMAILLARD
Christiane JOUBIOUX

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Centre MORBIHAN communauté